

## ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat

*Le Ministre de l'Éducation nationale,*

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris en application de la loi du 11 Juillet 1942;

Vu l'adhésion de M. Chaber, en date du 30 Mars 1942.

## A R R Ê T É :

Article premier:

Le Château et le Parc de la Piscine, à Montpellier, comprenant les parties suivantes : 1°) le château; extérieurs: les façades, y compris la porte principale d'entrée avec ses ferrures, et les toitures; intérieurs: l'ensemble du rez-de-chaussée (sauf les pièces de service), et notamment le grand salon, sa décoration intérieure, (y compris la cheminée en marbre, le trumeau des cheminées, les dessus de portes, etc.) le cabinet vert, sa cheminée en marbre et le trumeau de la cheminée, le hall, la rampe d'escalier en fer forgé.  
2°) Parc: l'ensemble du parc et des ouvrages d'art, en particulier la façade de l'ancienne chapelle, le petit pavillon à deux ailes, les bassins, statues, vases, la grande grille de la cour d'honneur, sont classés parmi les Monuments Historiques.

Article 2:

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

/.....

Article 3 :

Il sera notifié au Préfet du département de l'Hérault et au Maire de la commune de Montpellier, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 11 Décembre 1942

POUR LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
A L'ÉCONOMIQUE NATIONALE  
ET PAR DÉLÉGATION  
LE CONSEILLER D'ÉTAT  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES SERVICES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Attard', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed text and extends across the width of the typed block.

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
HERAULT

Commune :  
MONTPELLIER

Section : KW  
Feuille : 000 KW 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 13/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
MONTPELLIER  
Centre administratif CHAPTAL 34953  
34953 MONTPELLIER Cedex 02  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

